

**ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE  
D'APPLICATION LAZARE-CARNOT**

Tél. : 01 42 42 83 33

Fax : 01 47 82 19 54

Mél. : [0920245s@ac-versailles.fr](mailto:0920245s@ac-versailles.fr)

Site : <http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/>

**Compte rendu  
Séance du 15 février 2016**

Étaient présent(e)s

**PARENTS ELUS :**

BARANGER Florence	FCPE
BARON Frédérique	FCPE
BARRE-BETTONI Cléo	FCPE
BENNACER Sourour	FCPE
BERRY Roger	FCPE
DE GALARD Marie	FCPE
JEAN Caroline	FCPE
KAMINSKA Elisabeth	FCPE
LEFORT-DUBE Annaïg	FCPE
TRICOT-YANG Candace	FCPE
GOBEAUX Camille	PEEP
MARIE-CARDINE Cécile	PEEP
ROUGAGNOU Sonia	PEEP
ROULLEAU Ingrid	PEEP

**ENSEIGNANT(E)S :**

GUIRAUDIE Michel	Directeur
DUFRENNE Carine	CPA
DOGNON Aurélie	CPB
BEZIER Bruno	CPC
WACLAWSKI Pauline	CPD
SALMON Iris	CE1B
LACAZE Laëtitia	CE1C
MARC Serge	CE2C
BARBAUX Julie	CM1A
COLLIN Emilie	CM1B
TOCNY Morgane	CM1C
CHAUMEL Thierry	CM1D
BRODIN Sophie	CM2A
PRIETO Cécile	CM2B
AKAKPO Florence	CM2C

**REPRESENTANT LA MUNICIPALITE :**

DELATTRE Amélie

**DELEGUEE DEPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

MONTETAGAUD Hélène

**RESPONSABLE ACCUEIL LOISIRS**

MEGHERBI Mohamed

**ORDRE DU JOUR**

- ✚ **La sécurité à l'école** : Sécurité incendie, « risques majeurs », Vigipirate « alerte attentat »
- ✚ **Les classes de découvertes** : Classes dans les centres de la ville et classes « autogérées », les actions de financement destinées à soutenir les classes « autogérées »
- ✚ **Sectorisation** : Modification du périmètre scolaire et effectif prévisionnel
- ✚ **Restauration scolaire et accueil de loisirs vacances scolaires** : Mise en place de la majoration
- ✚ **Le parcours olympique des Hauts-de-Seine**



Les dispositions concernant la sécurité des élèves et des personnels impliquent un ensemble de moyens principalement régis par les dispositifs réglementaires relatifs à la « sécurité incendie » et aux « risques majeurs ».

Des mesures complémentaires liées au contexte actuel sont par ailleurs mises en place dans le cadre du plan « **Vigipirate Alerte Attentat** ».

Concernant les écoles, des consignes spécifiques s'appliquent aux personnels et sont rappelées aux parents par voie d'affichage :

- Accueil à l'entrée : contrôles visuels renforcés et contrôle des personnes étrangères à l'école.  
La présence d'un ou plusieurs adultes à l'entrée et aux sorties de l'école, ainsi que sur le temps scolaire a toujours été assurée. Compte tenu de la configuration des locaux, l'accueil des enfants et des familles a été modifié sur les temps périscolaires afin que des adultes ne circulent pas dans l'école sans autorisation.
- Les sorties et voyages scolaires sont de nouveau autorisés.  
Les lieux hautement touristiques sont toutefois à éviter et les enseignants exercent une vigilance accrue lors des déplacements.  
Les transports en commun potentiellement les plus vulnérables (transports souterrains par exemple) ne sont pas utilisés par les classes, bien que cette disposition ne soit pas l'objet d'une interdiction formelle.
- Les attroupements devant les écoles et les flux importants de personnes sont à éviter et font l'objet d'un contrôle renforcé.  
Les manifestations organisées par l'école sont autorisées sous réserve de garantir l'application effective des consignes de sécurité, en particulier le contrôle des personnes et des flux.
- Le stationnement aux abords des écoles est interdit.

### La sécurité incendie

Les dispositions sont principalement guidées par les références techniques au regard des normes de la construction et de l'habitation liées à la catégorie et au type d'établissement.

La commission de sécurité incendie qui effectue périodiquement une visite apprécie la sécurité au regard de la législation. Elle porte essentiellement sur des dispositions constructives et sur la gestion et le fonctionnement des organes techniques (système de sécurité incendie, portes coupe-feu, trappes de désenfumage, systèmes électriques...)

Les observations réalisées par la commission font l'objet d'un rapport adressé au Maire, porté également à la connaissance du directeur.

Trois exercices annuels d'évacuation incendie sont organisés permettant d'observer et de vérifier :

- La connaissance des consignes
- Les conduites et les réactions émotionnelles
- L'audition et la reconnaissance du signal sonore
- Le fonctionnement de la centrale de sécurité incendie et l'asservissement des portes coupe-feux
- Le délai de réaction et d'évacuation, ainsi que la fluidité de l'évacuation

Ces exercices sont par ailleurs l'occasion d'informer et de former les personnels et les élèves aux conduites à tenir.

Dans chaque école est établi un registre de sécurité incendie comportant les suivis techniques et les comptes rendus des exercices d'évacuation.

### Le Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs

Un risque et un accident majeurs se définissent comme des événements d'origine naturelle, technologique ou humaine (tempête, inondation, séisme, nuage toxique...) causant de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement.

Par sa gravité et/ou son étendue, il provoque une situation de crise et l'organisation des secours demande une importante mobilisation des personnes.



Risques majeurs auxquels l'école Lazare-Carnot pourrait être soumise :

- Risques naturels : tempête
- Risques technologiques : transport de matières dangereuses
- Intrusions extérieures et « alerte à la bombe ». Le risque anti-intrusion intègre désormais le plan de protection

Le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) est un plan d'actions qui vise à anticiper les mesures d'urgence permettant de faire face à un accident, dans l'attente des secours, en tenant compte de la nature du phénomène. Il est spécifique et particulier car il doit composer avec l'existant et la situation de chaque établissement.

Les principaux éléments constitutifs du PPMS :

- Les différentes modalités d'alerte selon l'urgence et la nature du phénomène : corne de brume, signal d'alarme, transmission orale, SMS.
- Les différentes modalités d'activation selon la nature du phénomène : évacuation, mise à l'abri simple ou améliorée. Phénomène cinétique lent ou rapide
- La fonction et les missions de chacun
- les consignes à appliquer selon la nature de l'évènement et les fonctions de chacun
- La gestion de la communication (interne et externe)

Deux exercices de simulation annuels sont organisés. Ils permettent une mise à jour des connaissances et des retours d'expérience destinés à réguler le PPMS. Ce dispositif relève des principes de la sécurité civile avec une approche citoyenne et formative. Les dimensions techniques et normatives sont plus présentes au niveau de la sécurité incendie.

## LES CLASSES DE DECOUVERTES

Sept classes vont bénéficier, cette année, d'un séjour de classes de découvertes.

En offrant un réel dépaysement, permettant de s'extraire du cadre et du contexte habituel de la classe, ces projets pédagogiques et éducatifs permettent aux élèves de vivre une expérience stimulante favorisant la découverte d'autres lieux et d'autres activités et les apprentissages de la vie collective.

L'ensemble de ces projets concernera 162 élèves et permettra à tous les élèves ayant effectué leur scolarité à l'école d'avoir bénéficié au moins d'une classe découvertes.

Deux séjours sont organisés dans les centres de vacances de la ville de Colombes avec le soutien logistique et pédagogique de la municipalité :

- Classe de Mme COLLIN (CM1B) à Sainte-Marie-sur-Mer en Loire-Atlantique du 16 au 27 mai 2016 avec pour thèmes la découverte du milieu marin et la pratique du sport en lien avec l'actualité des Jeux Olympiques.
- Classe de M. CHAUMEL (CM1D) à Fort Surville sur l'île de Groix du 30 mai au 10 juin avec pour thèmes la découverte du milieu marin, du patrimoine et de la vie insulaire.

Deux séjours « autogérés » concernant cinq classes sont organisés par l'école.

- Classes de Mme Lacaze (CE1C) et de Mme Barbaux (CM1A) au château de Brannay dans l'Yonne du 9 au 13 mai 2016. Ce projet est organisé en collaboration avec un organisme spécialisé dans les voyages scolaires éducatifs et aura pour thèmes "l'initiation au théâtre et l'environnement". Une demi-journée par classe sera consacrée aux ateliers théâtre menés par des intervenants en collaboration avec les enseignantes. Une restitution de ce projet sera présentée aux familles en fin d'année. L'autre demi-journée permettra de découvrir la nature environnante (végétaux, animaux, relations entre les êtres vivants)
- Classes de M. Bézier (CPC), de Mme Brodin (CM2A) et de Mme Akakpo (CM2C) à Desvres dans le Pas-de-Calais à proximité de Boulogne-sur mer du 30 mai au 10 juin 2016 avec pour thèmes la découverte du milieu marin ainsi que des activités autour de la ferme pour les CP et la pratique du char à voile pour les CM2.  
Les aspects logistiques et pédagogiques de ce projet sont entièrement construits par les enseignants



permettant ainsi de réduire les coûts (hébergement, transports, visites, recrutement des animateurs...).

Avec l'accord des services municipaux, Mohamed Megherbi participera également à l'encadrement de ce séjour.

Le coût par enfant d'une classe de découvertes « autogérée » est compris entre 300€ et 330 €.

Les participations des familles sont échelonnées de 110€ à 230€ en fonction du Quotient Familial avec la possibilité d'effectuer trois versements. Elles représentent 60% du budget.

Une fois les projets engagés, l'école a dû prendre en compte de nouvelles contraintes.

- L'aide financière de la ville (5 à 10€ par jour et par enfant) a été réduite en raison d'un nombre beaucoup plus important de projets présentés par les écoles. L'impact sur les séjours de Lazare-Carnot est estimé à 2 500€.
- La traditionnelle soirée « Carnot de nuit » destinée à soutenir les classes « autogérées » a été annulée en raison du plan Vigipirate et de la difficulté pour gérer et contrôler les entrées et les sorties d'un rassemblement nocturne de cette importance.

Cette situation a conduit l'école à renouveler ses propositions d'événements fédérateurs associant l'ensemble de la communauté scolaire.

Toujours dans le même esprit festif et familial, cinq soirées événements sont programmés pour les cinq niveaux de classe (du CP au CM2) jusqu'au mois de mai, avec la participation des parents d'élèves, des animateurs et des enseignants.

Ces nouvelles « nuit de Lazare » se déclineront selon trois thématiques : cabaret d'improvisation, soirée contes et veillée jeux.

Vendredi 12 février un premier cabaret d'improvisation était organisé pour les enfants et les familles des CM2, avec la participation de la ligue d'improvisation « les Free Rouges de Colombes ». Cette première soirée a rassemblé 160 participants et a été très appréciée par les enfants et les adultes.

Les autres dates à venir :

- Vendredi 18 mars, soirée jeux pour les CP
- Vendredi 1<sup>er</sup> avril, cabaret d'improvisation pour les CM1
- Vendredi 13 mai, veillée contes pour les CE2
- Vendredi 20 mai, veillée contes ou soirée jeux pour les CE1

## LA SECTORISATION

Pour répondre à une situation de sureffectif à l'école Lazare-Carnot, une nouvelle sectorisation avec la création d'un « secteur mixte » entre les écoles Lazare-Carnot et Maintenon, a été mise en place depuis 2011.

Périmètre du « secteur mixte » :

rue du Mal Joffre du 2 au 998	avenue des Acacias
avenue H. Barbusse du 1 au 39	rue Bellenot
avenue Foch du 2 au 18 et du 1 au 9	rue J. Pene
avenue Eugénie	avenue Florentine
avenue Verrier	rue des Cerisiers du 7 au 999 et du 10 au 998
avenue Fleury	villa Barbette
villa des Cerises	villa des Cerisiers
avenue Adeline	rue Villebois Mareuil
avenue Jacques	

Depuis cette date, les enfants domiciliés sur ce périmètre, sans fratrie scolarisée à Lazare Carnot ou à la maternelle Gustave Bienvenu, sont rattachés à l'école élémentaire Maintenon.

Cette mesure a permis d'alléger les effectifs de Lazare-Carnot et de retrouver une structure pédagogique de 17 classes plus adaptée à la configuration des locaux.

La situation des deux écoles s'étant progressivement inversée, le « secteur mixte » réintègrera Lazare-Carnot à la rentrée 2016 (sauf rue du Mal Joffre et avenue H. Barbusse du 1 au 39).

Cette modification de périmètre scolaire concerne directement 14 élèves de CP actuellement scolarisés en GS



à la maternelle Gustave Bienvêtu.

En prenant en compte ces modifications, l'effectif prévisionnel global à la rentrée serait de 430 élèves dont 88 élèves en CP.

Cette décision comporte cependant des incertitudes.

- Concernant la rentrée 2016 : Quelle sera la position de la municipalité et des familles concernées pour les fratries scolarisées à l'école Maintenon ?
- Concernant les années à venir : Quelles sont les projections d'effectifs prenant en compte ce nouveau découpage scolaire ?

#### RESTAURATION ET ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES

A compter du mois de janvier, une majoration de 5€, par jour et par enfant, en sus du paiement de la prestation, peut être appliquée dans certains cas :

- Fréquentation de la restauration du midi sans inscription préalable (démarche en mairie réalisée avec la validation du Contrat Municipal de Rentrée Scolaire : CMRS)
- Fréquentation de la restauration du midi de manière exceptionnelle
- Absence à la restauration du midi sans justification et annulation préalable
- Fréquentation de l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires sans réservation préalable (Cf. formulaire de réservation)
- Absence de l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires sans justification et annulation (en cas de réservation préalable)

La première démarche est donc celle de la préinscription pour la restauration (via le CMRS en mairie) et de la réservation préalable pour l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires (via le formulaire de réservation à l'ALE de l'école).

En cas d'absence réputée légitime et motivée (maladie, situations et événements familiaux exceptionnels...), l'annulation de la prestation sans facturation est possible au plus tard le jour même avant 9h30 uniquement par mail [annulation@mairie-colombes.fr](mailto:annulation@mairie-colombes.fr). Un justificatif doit être joint ou transmis en mairie au service Accueil inscription régie périscolaire dans un délai de 4 jours.

Les parents d'élèves ont été destinataires d'une plaquette de présentation de ce dispositif, également en ligne sur le site de la ville [Mise en place d'une majoration](#).

Madame DELATTRE, représentante de la municipalité, informe le conseil d'école que le principe de la préinscription a d'ores et déjà permis d'économiser 48 000 repas en 2015.

Concernant la procédure d'annulation, Madame DELATTRE indique que ce dispositif est destiné à responsabiliser les familles, mais que la municipalité souhaite faire preuve de souplesse.

Le motif de l'absence peut être exposé et justifié sans justificatif « externe » (certificat médical, pièce administrative justifiant un événement familial...).

Cette souplesse n'est pas mentionnée dans la plaquette explicative remise aux familles. Le terme « justificatif » prête à confusion et des parents d'élèves témoignent de la demande systématique faite par les services municipaux de fournir un justificatif externe ou officiel non rédigé de la main des parents.

[Suite à cet échange contradictoire et en marge du conseil, le directeur s'est rapproché des services municipaux pour clarifier certains points litigieux :

- *La position des élus et les consignes administratives concernant la notion de « justificatif » sont à harmoniser*
- *Des écarts sont constatés entre la fréquentation habituelle de la restauration et les inscriptions en mairie. Un premier sondage permet de constater différents cas de figure : certaines familles n'ont pas effectué leur inscription, des erreurs de saisie sont relevées, mais l'essentiel de ces écarts serait lié à une surcharge de la messagerie électronique, au mois de juin, qui n'a pas été en capacité d'enregistrer certains dossiers. Il a été convenu d'examiner dans le détail, courant mars, l'ensemble des situations litigieuses.]*



## LE PARCOURS OLYMPIQUE DES HAUTS-DE-SEINE

Cette initiative mise en place par l'Education nationale au niveau départemental a commencé le 9 novembre à Montrouge et se terminera le 24 juin à Colombes. Un événement de clôture sera organisé à cette occasion au stade Yves du Manoir.

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de « l'année du sport à l'école et à l'université », et également en relation avec les Jeux Olympiques de Rio et la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques de 2024.

Chaque semaine, le parcours traversera une ville du département et se déclinera au travers d'actions sportives et culturelles porteuses de « l'esprit olympique », de ses valeurs (excellence, amitié, respect) et de ses symboles.

La semaine événementielle pour Colombes se déroulera du 13 au 17 juin.

Des élèves de l'école Lazare-Carnot participeront à la cérémonie de réception du drapeau olympique le 10 juin dans une école de Bois-Colombes et auront la responsabilité de l'acheminer jusqu'à l'hôtel de ville.

Des activités et événements seront organisés durant cette semaine dans toutes les écoles de Colombes : rencontres athlétiques, jeux « d'eaux limpides » à la piscine de Colombes, marathon des élèves...